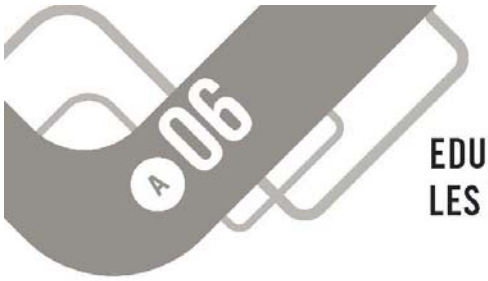

EDUCATION : LES DÉFIS DES COLLECTIVITÉS ?

ORGANISATEUR

> Acteurs de la vie scolaire (AVS)

ANIMATEUR

> Laurent THOVISTE, directeur de la rédaction, Association mode d'emploi

COORDINATEUR D'ATELIER

> Emmanuel CATTIAU, rédacteur en chef, Acteurs de la vie scolaire

INTERVENANTS

> Michel BISSON, Maire de Lieusaint (77), premier vice-président délégué au développement économique au SAN de Sénart

> Monique DELESSARD, maire, Ville de Pontault-Combault ; 1ère vice-présidente, Conseil général de Seine et Marne

www.inet-ets.net : retrouvez les coordonnées des animateurs, les références, les liens et dès février, la synthèse de cet atelier.

Laurent THOVISTE

Directeur de la rédaction Association mode d'emploi

« Il n'est de richesse que d'hommes » Jean Bodin

« Celui qui ouvre une porte d'école ferme une prison » Victor Hugo

L'éducation est l'une des réponses fondamentales à la crise, ensemble de mutations sociales, économiques et environnementales. Le passage d'une économie agricole à une économie industrielle, l'augmentation des inégalités et la préservation de l'environnement nécessitent une transformation des comportements. Au cœur de cette transition, l'éducation – qui se différencie de l'enseignement en formant de façon globale l'individu – a un rôle à jouer. Ces mutations posent trois défis à l'éducation : la solidarité, la transversalité, et l'innovation.

Solidarité

Michel BISSON

Maire de Lieusaint – Premier vice-président délégué au développement économique SAN de Sénart

Quel est le rôle de l'éducation maternelle et élémentaire dans la réduction des inégalités ?

- **Constat**

L'école maternelle et l'école élémentaire remplissent leurs objectifs, notamment grâce à l'implication quotidienne de ses enseignants. L'éducation est une priorité pour toutes les familles mais le sentiment d'injustice augmente, ce qui affecte la cohésion sociale et génère de la méfiance vis-à-vis des institutions. L'école ne résorbe pas les inégalités : depuis 30 ans, 50 % d'enfants de cadres atteignent l'enseignement supérieur, contre 10 % d'enfants d'ouvriers. Tout ne s'apprend pas à l'école.

- **Enjeux**

Il faut inciter les jeunes à se former. Dans son livre intitulé *Les Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Edgar Morin a établi que le niveau d'études détermine la probabilité et la qualité de l'emploi, et qu'il stimule le dynamisme économique d'un pays. Or, l'ascenseur social ne fonctionne pas uniquement grâce à l'État, mais également en fonction de la croissance économique. **Afin d'atténuer les différences de capital social et culturel entre les élèves, des approches plus individualisées doivent être adoptées**, notamment dans la manière d'évaluer. Les redistributions compensatrices ne réussissent plus à atténuer ces différences, dans un contexte d'insécurité des parcours professionnels et de transformations de la cellule familiale. **La pédagogie doit réhabiliter la solidarité** et l'estime de soi. L'école est encore trop compétitive en ayant pour objectif d'amener le maximum d'enfants vers une éducation supérieure. Elle cloisonne trop les connaissances, alors que les relier génère une pensée globale permettant d'intégrer l'incertitude de notre monde, et donc d'anticiper le futur. En termes de gouvernance, **l'éducation doit être pensée de manière globale** dès la petite enfance, et ce avec les parents, le tissu associatif, les institutions périscolaires (culture et sport) et les collectivités territoriales. **Un service public de l'enfance doit être créé avec un pilotage unique territorial**. Dans nos territoires, les réponses aux enjeux de demain existent.

Transversalité et partenariats

Emmanuel CATTIAU

Rédacteur en chef Acteurs de la vie scolaire – Directeur général des services de Magny-les-Hameaux (78)

À l'échelle d'une commune, différents acteurs s'occupent des enfants de façon cloisonnée. **Un projet éducatif global ne peut exister si la collectivité ne contraint pas les acteurs à se consulter**. Lorsque l'Éducation nationale ferme une école maternelle, la demande de prise en charge des enfants augmente pour la commune. De même, avant d'instaurer des dispositifs de soutien aux élèves dans les établissements de l'Éducation nationale, il est nécessaire d'identifier les dispositifs qui existent au niveau communal. Avant d'instituer la semaine de quatre jours dans les écoles, l'Éducation nationale doit consulter les partenaires locaux afin qu'ils organisent en conséquence les services municipaux et associatifs.

Innovation

Monique DELESSARD

Maire de Pontault-Combault – Première vice-présidente du Conseil général de Seine-et-Marne

La société a évolué, et un nouveau type de collège doit être construit. En Seine-et-Marne, les enseignants, les directeurs, les parents d'élèves, les associations, le rectorat, l'inspection d'académie, etc. se sont réunis afin d'imaginer le collège de demain, de concourir à l'égalité des chances, de favoriser la mobilité des collégiens, de promouvoir l'éducation comme une responsabilité partagée et d'intégrer les préoccupations du développement durable. Le conseil général est partenaire de cette initiative. Il favorise la réussite scolaire des enfants, en soutenant des projets pédagogiques innovants, en augmentant les subventions accordées au sport et à la culture notamment en milieu rural, et en renforçant le dispositif École ouverte[1].

[1] Lancé en 1991, ce dispositif interministériel permet d'accueillir dans les collèges et les lycées, des jeunes (y compris des élèves des écoles élémentaires) qui ne partent pas en vacances

Conformément à la législation sur les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE), le conseil général a équipé dès 2006 tous les collèges en ordinateurs. De plus, il s'est engagé à leur fournir un ordinateur de moins de cinq ans pour chaque groupe de dix élèves. Les 125 collèges du département sont reliés à un réseau Internet haut débit. Dix collèges utilisent des manuels et des tableaux numériques à titre expérimental. Le conseil général souhaite étendre progressivement ce dispositif à l'ensemble de nos collèges.

Dans un autre registre, celui de la sécurité, les pompiers mènent des actions de prévention en direction des jeunes et du personnel des collèges.

Afin de développer le bien-vivre ensemble et la citoyenneté au collège, le conseil général a élaboré avec l'éducation nationale un Agenda 21 pour les collèges. Il soutient également les initiatives des collégiens. Les prochains collèges construits répondront aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE), et aux normes d'accessibilité des personnes handicapées. **Le collège du 21e siècle est partenarial, il tente de réduire les inégalités au moyen d'innovations technologiques**. Une politique territoriale tournée vers l'avenir doit faire de l'éducation une priorité, ce que remet en question la nouvelle réforme territoriale.

Échanges avec la salle

- **Projet éducatif territorial**

Michel BISSON

Le service public de l'enfance optimise les ressources territoriales existantes. Il s'agit de gouverner autrement, et non de dépenser davantage.

Emmanuel CATTIAU

De 1980 à 2008, la Dépense Intérieure d'Education a augmenté en valeur absolue, mais pas en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB). En 2000, ce pourcentage était plus élevé qu'en 2008. La France ne se situe que dans la moyenne européenne des dépenses d'éducation. En 2008, ces dernières représentaient 130 milliards d'euros : 70 milliards étaient apportés par l'État, 30 milliards par les collectivités, et 30 milliards par les ménages et les entreprises. La part des collectivités dans cette dépense augmente régulièrement par rapport à celle de l'État. Cependant, au niveau local, nous ne pourrons pas mener plus d'activités avec plus d'argent : nous devons donc agir autrement.

Anne PIGNON

Direction générale Animation de la vie locale - Ville de Poitiers

L'Éducation nationale a pour mission l'instruction, alors que les collectivités et leurs partenaires sont chargés de la formation. L'État tend à déléguer aux collectivités ses compétences en matière d'apprentissage des savoirs de base. Le Programme de Réussite Educative (PRE), envisagé par l'État comme un projet de réussite scolaire, est par exemple mené par les collectivités locales. Un projet éducatif local doit avant tout identifier l'ensemble des éléments éducatifs existants sur un territoire, et rendre visible la mission d'éducation remplie par certaines activités telles que le sport ou la culture, afin de les orienter vers un sens commun.

Laurent THOVISTE

Il serait intéressant d'identifier dans le budget communal ce qui participe à la politique éducative.

Marion LEROUX

Directrice Education Petite enfance - Ville de Strasbourg

La frontière entre éducation et instruction est floue. L'ensemble des partenaires éducatifs sur un territoire a une mission de coéducation. Un projet éducatif local doit les réunir, dans une perspective de capitalisation et de mise en cohérence des politiques. Le PRE ne s'oriente pas uniquement vers la réussite scolaire.

Emmanuel CATTIAU

Les préoccupations premières des enseignants doivent être intégrées dans un projet éducatif de territoire, ce qui impose qu'ils acceptent d'autres tâches que l'enseignement. Parler d'instruction est un moyen de rendre responsable les collectivités des problèmes d'éducation en général, ce qui représente un obstacle à un projet éducatif commun.

- **Formation des enseignants**

Michel BISSON

Les enseignants doivent être formés aux nouvelles technologies de l'enseignement. Pour Edgar Morin, il faut former les formateurs afin de relier les connaissances.

Laurent THOVISTE

Dans les Landes, un ordinateur est mis à disposition de chaque élève, mais il est peu utilisé, notamment en raison du manque de formation des enseignants. Dans le cadre du Plan de développement du numérique dans les écoles rurales, certains établissements profitent parfois d'une dotation en équipement, mais sans réfléchir à la manière de l'utiliser.

Nina GÉRARD-BOUTONNER

Direction générale des services de la ville de Nangis

Les emplois-jeunes, comme les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ont été supprimés, alors qu'ils étaient des ressources importantes pour les ateliers informatiques.

Emmanuel CATTIAU

En octobre 2009, sur les 1 500 AVS supprimés, seuls 23 avaient retrouvés un emploi dans des associations. Le rapport thématique de la Cour des comptes de décembre 2008 sur « Les communes et l'école de la République » a établi que la décentralisation en matière d'éducation n'a pas été accompagnée par l'État. La contractualisation devrait éviter que les collectivités territoriales doivent appliquer les décisions nationales sans pouvoir les discuter.

- **Dialogue et partenariats**

Christelle BODART

Responsable Éducation Politique de la Ville de Thonon-les-Bains

Contrairement à l'Éducation nationale, les collectivités ont l'habitude de travailler en partenariat. Cette divergence peut représenter un frein à un projet éducatif commun.

Michel BISSON

Les collectivités doivent réduire les inégalités entre les élèves, de façon personnalisée et avec l'ensemble des partenaires. Par exemple, dans l'école de musique de Lieusaint, trente places seront réservées aux élèves en difficultés.

Marion LEROUX

Des conventions entre la collectivité, l'établissement scolaire et le rectorat sont nécessaires pour définir un projet pédagogique clair. La contractualisation et l'appel à projet devraient être développés par les collectivités territoriales, et ce en collaboration avec l'Éducation nationale.

Philippe ALLEX-BILLAUD

Pôle Equilibre social Politique de la ville - Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Certains élèves peuvent participer à un jardin pédagogique sans toutefois adopter un comportement écologique chez eux. C'est pourquoi les activités scolaires doivent s'ouvrir à l'ensemble de leur vie. Les 150 000 jeunes quittant le système scolaire sans qualification chaque année représentent un défi pour les collectivités territoriales. Les Programmes de Réussite Educative (PRE) doivent permettre la mise en place de parcours individualisés à destination de ceux pour qui les systèmes de droit commun ne fonctionnent pas. Ces PRE réunissent différents partenaires (Éducation nationale, commune, conseil général, parents), sur différentes thématiques, et ils sont pilotés par la collectivité locale. Les chefs d'établissements jugent intéressant que certaines thématiques soient décentrées de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, les enfants s'ennuient à l'école. Pourquoi ne pas imaginer des cours magistraux pour 300 élèves et en parallèle, des accompagnements individualisés ?

Guillaume ESTIENNE

Élève administrateur territorial

Il est plus difficile d'enseigner dans certains établissements que d'autres. En Zone d'Éducation prioritaire (ZEP), les jeunes enseignants ne comprennent pas leurs élèves et ne peuvent pas se contenter d'enseigner. Seuls, ils ne peuvent aider les élèves à surmonter certains obstacles. C'est en ce sens que le dialogue et la compréhension mutuelle – avec les municipalités comme avec le conseil général – sont importants, de manière à adapter l'enseignement et le matériel mis à disposition au public concerné.

Laurent THOVISTE

Certains directeurs d'école collaborent plus facilement que d'autres avec la municipalité. Les enseignants sont les premières victimes de ces changements de politique.

Marine BOUZERAN

Directrice territoriale, unité territoriale de Lyon, Conseil général du Rhône

Des partenariats réunissant les enseignants, les travailleurs sociaux du Département et le personnel de centres sociaux existent déjà, notamment à l'échelle des quartiers. Ces partenariats peuvent se décliner à plus grande échelle, mais uniquement s'ils sont contractualisés et si tous les acteurs sont d'accords pour s'y engager.

De la salle

Les quartiers ne créent pas les difficultés, ils ne font que les concentrer. Les dispositifs existants en milieu urbain devraient pouvoir être adaptés aux territoires semi-urbains et ruraux.

Emmanuel CATTIAU

Les acteurs des territoires ont un besoin vital de communiquer et d'échanger. Pour relever ses propres défis, l'éducation doit travailler à transformer les comportements, en menant des expérimentations, et au moyen de la contractualisation. La volonté politique doit veiller à ce que la contractualisation et la mise en place de financements croisés puissent être pérennisées. Par ailleurs, elle doit s'assurer qu'un quartier ne perde pas en ressources en fonction des années. Après les affrontements entre des jeunes et la police en novembre 2007, Villiers-le-Bel a affirmé à nouveau que l'éducation était une réponse et une priorité. Pour être performantes dans ce domaine, les collectivités doivent s'interroger sur la précarité qui touche les professionnels de l'éducation, dont les missions s'élargissent, de plus La filière animation ne dispose pas de cadres de catégorie A.

Laurent THOVISTE

Une méthode de rupture oblige tous les acteurs territoriaux à se repositionner et les amène à comprendre la position des autres. C'est le cas par exemple lors du retour dans les écoles à la semaine de quatre jours et demi.

Ce document est une synthèse de conférence, les propos des intervenants ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.

Réalisation de la synthèse – www.averti.fr